

Grand Prix de France d'Agility

Conditions de participation et de sélection 2014 (jeunes conducteurs)

1. Conditions de participation au sélectif

- a) 3 qualificatifs Excellent ou Très Bon, sans obligation de juges différents, depuis le sélectif régional de l'année précédente.
- b) Un chien ne peut participer qu'avec un seul jeune conducteur (poussin ou junior).

2. Conditions de sélection pour la finale

- a) Est sélectionné, le vainqueur du sélectif de chaque catégorie (A, B, C et D) et de chaque classe (poussin et junior), à condition d'avoir obtenu au moins un qualificatif Très Bon dans chaque manche.
- b) Si un jeune décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné dans les conditions requises. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.
- c) Le jeune conducteur doit se présenter à la finale avec le même chien qu'il a conduit au sélectif.
- d) Il n'y aura pas de remplaçant en cas de forfait après le jour du sélectif.

3. Vainqueurs de l'année précédente

- a) Les vainqueurs de la finale du Grand Prix de France de l'année précédente sont qualifiés d'office dans leur catégorie et leur classe d'âge. Les vainqueurs peuvent participer au sélectif régional sans remettre en cause leur participation à la finale. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- b) Si le vainqueur de l'année précédente a changé de classe (poussin en junior) entre le sélectif de l'année précédente et le sélectif de l'année en cours, le jeune doit participer au sélectif dans sa nouvelle classe pour obtenir sa participation à la finale.

4. Transmission des dossiers

NOTA : En raison de la règle (2.c), il est impératif de rentrer l'ensemble des coordonnées du chien.

Dans la semaine suivant le sélectif, le CTR transmettra le dossier complet des jeunes remplissant les conditions de participation à la personne précisée sur les conditions de participation et de sélection pour les seniors avec, pour chaque jeune sélectionné :

- la feuille d'acceptation de participation dûment complétée et signée par son responsable légal.